

Dispositif Association Partenaire Programme Ruralités 2025-2026

Rapport d'étude préalable à l'élaboration d'un référentiel partagé de l'évaluation de la valeur d'un territoire de montagne

Référence dossier : DGCL-BAFB-25-0060

Résumé exécutif.....	3
Parties prenantes de l'étude.....	4
Constats issus des accompagnements de la Fabrique des transitions	5
Quelle ingénierie déployer pour qualifier la valeur de l'activité d'un territoire de montagne	7
Le diagnostic.....	8
La mise en récits	10
L'évaluation	12
Quels principes et critères pour élaborer un mode opératoire permettant d'évaluer et structurer des activités soutenables.	14
Axes de travail et problématique	14
Esquisse d'une grille d'analyse	16

Résumé exécutif

L'ANCT a soutenu la Fabrique des transitions au titre du dispositif Association Partenaire Programme Ruralités, pour la réalisation en 2026 d'une étude préalable à l'élaboration d'un référentiel partagé de l'évaluation de la valeur d'un territoire de montagne.

L'objectif était de tenter de définir un cadre conceptuel et méthodologique permettant d'évaluer la valeur de l'activité économique d'un territoire de montagne. La Fabrique des transitions a décidé de travailler le sujet avec un angle plus large, et donc sortir du seul prisme des territoires de montagne. En effet, il ressort des enseignements issus de cinq années d'expérience de la Fabrique des transitions que :

- Il n'y a pas une montagne française, mais une grande diversité de territoires de montagne très différents d'un massif à un autre, d'une vallée à une autre ; les moyens alloués à l'étude ne permettaient pas de rentrer à ce niveau de détail ;
- Au-delà des spécificités territoriales, on constate que les principaux modèles et mécanismes économiques sont communs à tous les territoires, en montagne ou ailleurs.

L'étude aborde les points suivants :

- Quels sont les constats issus des accompagnements de la Fabrique des transitions relatifs aux enjeux de soutenabilité et d'adaptation des modèles économiques territoriaux ;
- quelle ingénierie déployer pour qualifier la valeur de l'activité d'un territoire (dans ce cadre, quelles sont les parties prenantes à intégrer, et comment adapter le concept d'analyse sensible de la Fabrique des transitions aux dimensions socio-économiques) ;
- quels principes et critères pourraient être utilisés pour élaborer un mode opératoire permettant d'évaluer et structurer des activités soutenables.

Cette étude peut être considérée comme une première étape en vue d'une éventuelle recherche-action plus large sur l'évaluation et les nouveaux modèles économiques, notamment en lien avec les dispositifs suivants auxquels participe la Fabrique des transitions :

- le séminaire de recherche COOP'TER « Transitions, Travail, Territoires » animé par ATEMIS (allié de la Fabrique des transitions), en lien notamment avec le référentiel de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération,
- la démarche de recherche action participative TRACOOPTEX soutenu par l'Ademe sur les coopérations économiques territoriales de transition dans le cadre du programme COOP'ECO.

Parties prenantes de l'étude

L'étude a été coordonnée par Benoît Nenert, chef de projet à la Fabrique des transitions, avec l'appui de :

- Julian Perdrigeat, directeur général de la Fabrique des transitions,
- Irwina Marchal, responsable de la communication et coordinatrice de l'animation à la Fabrique des transitions,
- Lucas Bonnet, chargé de mission à la Fabrique des transitions (en lien avec approche Evaluation - valuation - appréciation valeur socio-économique en approche collective écosystème d'acteurs territorial).

Les personnes suivantes ont participé directement à l'étude, soit lors d'un atelier, et/ou d'un entretien, et/ou à l'occasion de la revue du rapport :

- Benjamin Marias, associé co-fondateur de AIR COOP, ancien maire-adjoint de la ville d'Annecy, membre du conseil d'administration de la Fabrique des transitions,
- Patrice Vuidel, intervenant-chercheur chez ATEMIS, membre du conseil d'administration de Terres EFC Ile de France, membre du conseil d'administration de la Fabrique des transitions,
- Pierre Gérard, consultant-formateur-journaliste, praticien FSSD, membre du conseil d'administration de la Fabrique des transitions,
- Bruno Paulmier, vice-président du Comité 21, président de l'association des dirigeants territoriaux et anciens de l'INET (ADT-INET), membre de la Fabrique des transitions,
- Olivia Sallé, Chargée de mission transitions économiques au CERDD
- Antoine Raynaud, directeur de cabinet du maire de Loos-en-Gohelle, membre de la Fabrique des transitions,
- Laurent Fussien, Directeur général de la SPL ALTERN, l'agence de la transition énergétique de la Métropole Rouen Normandie, ancien directeur général des services de la ville de Malaunay, membre du conseil d'administration de la Fabrique des transitions.

Constats issus des accompagnements de la Fabrique des transitions

En cinq ans, la Fabrique des transitions a accompagné près de 140 territoires de différentes échelles et couleurs politiques et [documenté ces expériences pour identifier des enseignements](#) :

- 77 territoires accompagnés directement, dont 3 Régions, 3 Départements, 29 EPCI dont 3 métropoles, 11 PETR / Pays, 3 PNR, 26 communes, 4 domaines skiables, 1 université ;
- 72 territoires au sein de dynamiques collectives (pair à pair) ;
- 308 bénéficiaires directs (les 4 Fantastiques des délégations).

Ces accompagnements, et notamment les diagnostics sensibles réalisés à ces occasions, ont permis de faire ressortir les éléments suivants.

Si l'on prend l'exemple des territoires de montagne, on note, parmi les freins à la transformation observés à de nombreux endroits, la **rigidité du cadre cognitif des élus et décideurs économiques de ces territoires**. C'est tout particulièrement flagrant dans les territoires qui concentrent la plus forte activité liée au secteur du tourisme hivernal. C'est le fameux « *sans le ski tout est fini* ». Autrement dit, sans l'activité générée par le ski alpin, le maintien d'une vie à l'année en montagne est déclaré comme impossible. Cette sentence, qui semble irrévocable, est encore répétée régulièrement par un nombre significatif d'acteurs en lien plus ou moins direct avec le lobby du ski. D'une part, elle ne repose sur aucune analyse systémique argumentée et partagée (rappel : les communes support d'une station de ski représente 3,5% des communes de montagne, et leur nombre d'habitants permanents 1% de la population totale des communes de montagne), d'autre part, elle tue dans l'œuf toute velléité de poser un regard critique sur l'évaluation du modèle économique du ski alpin et de ses conséquences sur le territoire. Ce constat peut être élargi au secteur touristique de montagne dans son ensemble.

On note d'autre part que **les outils d'évaluation sont trop centrés sur le quantitatif (et souvent sur un périmètre restreint)**, au détriment du qualitatif. C'est en particulier le cas pour l'activité économique. **Les indicateurs utilisés sont peu variés et très classiques : le PIB, le chiffre d'affaires, le nombre d'emplois**. Si des questionnements émergent parfois sur les outils et méthodes de mesure de l'activité économique d'un secteur (le tourisme par exemple), et de son impact sur le territoire, nous n'avons pas identifié de territoires ayant défini et mis en place d'autres indicateurs à même de travailler sur les enjeux des modèles économiques.

Sans ces éléments, il n'est donc pas étonnant de constater également un **manque d'espaces territoriaux pour instruire réellement les désaccords qui ne manquent pas de s'exprimer**. Sans ces espaces, sans méthodes ni tiers de confiance, les controverses peuvent s'enkyster, les compromis devenir plus difficiles et l'action publique se raidir. **Les conditions d'un travail sérieux et partagé sur l'analyse des modèles économiques présents sur le territoire et la recherche d'alternatives ne sont donc pas réunies**.

Ces constats sont malheureusement les mêmes lorsque l'on prend le sujet de l'adaptation au changement climatique comme angle de vue. Malgré le caractère particulièrement aigu du niveau de réchauffement climatique et de ses conséquences dans les territoires, nous n'observons **pas de remise en question des activités économiques en vigueur, ni de remise en question de la façon dont elles sont évaluées** (pas ou peu d'évaluation, évaluation succincte et partielle la plupart du temps).

Il est néanmoins encourageant de relever que **lorsque l'on pose un nouveau cadre, les acteurs territoriaux arrivent parfois à commencer à travailler autrement**, notamment via des projets pilotes. **Des coopérations se structurent** entre collectivités, État, monde économique et société civile. L'exemple du **travail réalisé par le PETR Briançonnais** à l'occasion du Plan Avenir Montagne Ingénierie en est une bonne illustration : si le chemin est encore long pour identifier et élaborer de nouveaux modèles économiques, [une étude sur les retombées économiques du tourisme](#) a permis de s'engager sur une démarche de co-construction d'une vision commune et engageante de l'avenir touristique du territoire, avec les techniciens, les OT, les élus et les opérateurs de domaines skiables.

Quelle ingénierie déployer pour qualifier la valeur de l'activité d'un territoire de montagne

Les constats évoqués précédemment ne sont pas surprenants. Ils trouvent leur origine dans l'incapacité de nos sociétés modernes à utiliser de nouveaux référentiels, de nouveaux cadres cognitifs, et par là-même, de nouveaux indicateurs de richesse.

Ce état de fait est très bien décrit et analysé par Dominique Méda dans son texte « [Promouvoir de nouveaux indicateurs de richesse : histoire d'une " cause " inaboutie. 2020 \(halshts-02879066v2\)](#) ».

Des tentatives pour officialiser un petit nombre d'indicateurs nouveaux, initiées par le mouvement de remise en cause du PIB autour du courant de pensée dit "**des nouveaux indicateurs de richesse**" (comme le collectif « Forum pour d'autres indicateurs de richesse », dit collectif FAIR, ou aussi la Commission Stiglitz-Sen), et par plusieurs institutions internationales (dans des visées très différentes), se sont développées à partir de la fin des années 1990. Elles ont permis de tenir des débats sur le sujet, et parfois de faire émerger quelques documents venant structurer un nouveau référentiel. On peut citer par exemple en région Hauts-de-France un « **indicateur de santé sociale** » qui estimait le bien-être social. Dans la continuité de cette étude, la santé sociale des nouvelles régions françaises et son évolution de 2008 à 2016 a fait l'objet d'une [recherche approfondie menant à un rapport en 2020, produit par Florence Jany-Catrice et Grégory Marlier](#).

Concernant spécifiquement les territoires de montagne, un [manuel](#) a été rédigé dans le cadre du projet Interreg Espace alpin GOVQoL – Renforcer la gouvernance locale des communautés alpines pour une meilleure qualité de vie.

Néanmoins, **ces tentatives ne sont pas parvenues à s'imposer** pour déclencher un changement à grande échelle, notamment au niveau institutionnel national et territorial.

Il apparaît donc **nécessaire de faire émerger un nouveau type d'ingénierie** si l'on souhaite qualifier la valeur de l'activité socio-économique d'un territoire de montagne. L'étude menée par la Fabrique des transitions propose de mobiliser une ingénierie qui repose sur 3 piliers, étroitement liés :

- Le diagnostic,
- La mise en récit,
- L'évaluation.

Le diagnostic

La méthode d'un diagnostic capable de collecter et révéler les éléments nécessaires au questionnement de la valeur produite, inhibée, ou détruite, par les activités économiques d'un territoire ne peut être quantitative. Bien évidemment, cette dimension reste utile, mais elle ne permet pas d'analyser et évaluer en profondeur, et en coopération, car les méthodes quantitatives, notamment financières, ont tendance à simplifier fortement des réalités complexes. Par ailleurs, le plus souvent, ces chiffres, aussi précis et nombreux soient-ils, ne sont pas capables d'exprimer ce qui détermine la soutenabilité réelle des trajectoires économiques (la croissance peut être forte, les flux optimisés, les performances agrégées positives, tout en laissant se dégrader les conditions écologiques, les liens sociaux et la capacité collective à décider et agir).

L'approche du diagnostic « sensible » portée par la Fabrique des transitions semble donc particulièrement adaptée. En effet, elle permet d'éviter l'écueil qui consiste à se focaliser sur des projets ou activités précises, sur des effets immédiats. Le diagnostic sensible, dans son principe même, s'attache à regarder le renforcement de capacités, la structuration de liens durables, la transformation des modes de gouvernance ou encore la sécurisation de modèles économiques compatibles avec la transition, qui sont autant de leviers de création de valeur.

De plus, sa méthode implique directement toutes les catégories d'acteurs du territoire (désignés par la Fabrique des transitions sous le terme de « 4 fantastiques », à savoir : les élus, les agents des collectivités, les acteurs socio-économiques et les représentants territoriaux de l'Etat), et les invitent à exprimer leurs perceptions, leurs attachements, leurs rêves. Comment valorisent-ils leur territoire (qu'est-ce qu'ils mettent en avant) ? Cette dimension exploratoire et participative est indispensable pour toucher ce que les chiffres ne peuvent exprimer.

Cette approche par le diagnostic sensible nécessite cependant d'être enrichie pour intégrer plus finement les enjeux économiques. Cela requiert un travail approfondi pour en préciser les nouvelles modalités. Deux axes ont émergé :

- Adapter la grille d'entretien du diagnostic sensible initial pour y inclure des éléments permettant de mieux apprécier la **qualité de vie** sur le territoire, par la mesure du bien-être territorial et le diagnostic de qualité de vie par exemple, la composante économique seule ne pouvant suffire à en rendre compte. A cela vient également s'ajouter un concept de plus en plus présent dans la sphère académique et dans les débats en lien avec l'adaptation au changement climatique : **l'habitabilité**. La Fabrique des transitions considère ce concept comme la capacité d'un territoire à :
 - assurer et maintenir les conditions de coproduction/reproduction de la vie humaine et non humaine, dans une relation d'interdépendance entre les deux,
 - répondre avec le plus d'autonomie possible aux besoins essentiels de ses habitants (se loger dignement, accéder à une alimentation de qualité, vivre dans un environnement sain, accéder aux soins, accéder à l'éducation et à la culture, se déplacer, se rencontrer).

- Compléter le diagnostic sensible tel qu'il existe aujourd'hui, par une seconde phase propre aux enjeux économiques, en tenant compte des éléments récoltés en première approche. Cela pourrait faire partie d'un **travail collectif de co-construction de ce diagnostic sensible de la valeur économique par et avec les acteurs du territoire**. Ce diagnostic complémentaire viendrait mobiliser plus spécifiquement certains acteurs : CCI, Chambres des Métiers, CER (centres d'économie rurale), acteurs mutualistes, media indépendants, associations inter-entreprises, experts comptables, notaires, travailleurs indépendants, acteurs porteurs d'initiatives originales/en marge (non exhaustif). Cela nécessite d'assumer que l'on ne cherche pas à rencontrer tous les acteurs économiques, mais qu'on identifie un noyau de parties prenantes particulièrement stratégiques (en termes de niveau de décision et d'interactions), qui permettent d'avoir une compréhension la plus large possible des enjeux du territoire.

Cette approche nécessite à nos yeux d'intégrer la notion de **Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE)** pour repenser la grille de lecture et d'analyse du jeu d'acteur territorial. La Fabrique des transitions a récemment nourri le travail du groupe sur la Responsabilité territoriale des entreprises et est citée dans [l'Avis de la Plateforme RSE](#). La Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE) et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sont deux notions distinctes. La RSE se situe dans une logique individuelle et globale, très normée depuis longtemps (norme ISO 26000, Agenda 2030, Objectifs de Développement Durable - ODD). De son côté, la RTE, plus récente, se situe dans une logique collective et territoriale. Elle n'est pas une simple « RSE territorialisée », mais bien une approche différente qui place au cœur de sa démarche la coopération entre l'ensemble des parties prenantes du territoire. Elle pose d'emblée la question de l'action collective et du changement institutionnel. La RTE part des besoins identifiés sur le territoire pour construire des réponses collectives, tandis que la RSE part souvent de l'offre de l'entreprise. La RTE vise explicitement la contribution au bien commun territorial, quand la RSE se concentre davantage sur la réduction des externalités négatives de l'entreprise.

La contribution de la Fabrique des transitions porte sur les conditions à même de poser les fondations pour de futures instances de gouvernance partagée, condition indispensable pour définir de nouveaux outils d'évaluation et de pilotage. Le diagnostic sensible enrichi comme décrit ci-dessus y contribue fortement. Le document final exprime les enjeux ainsi : « Pour s'extraire de la dépendance aux initiatives individuelles et conjoncturelles, la responsabilité territoriale nécessite une inscription dans des structures de gouvernance partagée pérennes. Le passage d'un dialogue consultatif à une coconstruction stratégique s'opère par l'intégration formelle des parties prenantes aux processus décisionnels. Ce cadre de gouvernance partagée permet d'indexer la validité des projets économiques sur des critères d'utilité sociale et environnementale validés par l'ensemble des acteurs locaux. En facilitant les relations entre les entreprises et les acteurs du territoire, ce modèle favorise l'acceptabilité sociale des activités et sécurise les investissements par une meilleure anticipation des risques. La mise en œuvre de cette gouvernance partagée peut prendre différentes formes selon l'échelle et les acteurs impliqués ».

La mise en récits

Sortir du sacro-saint PIB et du dogme de l'attractivité et de la performance économiques suppose de remettre à plat les critères qui fondent la bonne santé d'un territoire et de remettre en cause les fondements même du récit territorial imposé par la décentralisation. Le travail de mise en récits doit venir en soutien de cette transformation.

Elle permet ce cheminement entre **histoire dominante et histoire alternative** :

- Histoire dominante : la richesse est nécessairement matérielle, repose sur la consommation et se compte en point de PIB, « c'est l'unique vérité » ;
- Histoire alternative : la richesse peut aussi être immatérielle, reposer sur la relation, l'échange réciproque non marchand et se raconter en points d'attention aux autres. C'est une autre histoire, alternative à l'histoire dominante.

La mise en récit permet d'outiller de bien d'autres manières le travail de diagnostic, de **changement de cadre de pensée et d'évaluation**. Elle est notamment très utile pour :

- encourager les expressions composites de nouveaux modèles économiques,
- s'accorder sur ce qui fonde la bonne santé du territoire,
- aider le territoire à s'approprier la base de connaissance existante et alimenter le patrimoine des possibles,
- repérer les reconversions, les transformations d'activités, des reprises d'entreprises qui seraient reconnues comme des succès, autant d'histoires à raconter sur l'implication d'acteurs, publics et privés.
- Etc.

Pour plus de précisions, voir [Les 5 dimensions de la mise en récits](#). Dans cette perspective, elle est un outil de conduite de changement particulièrement utile pour :

- situer cet enjeu de valeur économique dans une trajectoire patrimoniale et économique, à la fois rétro et prospective, à partir d'un travail de compréhension partagée de l'histoire passée mais aussi de **coconstruction** de scénarii pour le futur, et cela en mobilisant plusieurs types de protagonistes (historiens, prospectivistes, aux savoirs experts ou profane) dans une logique participative, ainsi que les institutions économiques ou politiques du territoire (CESER, CCI, CMA...) - cf dimension 1 ;
- élaborer des éléments de **communication sincère** sur les atouts et les fragilité de l'économie territoriales - cf. dimension 2 ;
- **accueillir différentes visions** et propositions et situer le territoire entre histoire économique dominante (développement par l'attractivité, la performance et la concurrence interterritoriale) et histoires alternatives (post-croissance) - cf. dimension 3 ;
- **générer des espaces réflexifs** dans les organisations ou entre les organisations sur le travail, les postures des dirigeants privés et publics, ce que la transition économique du territoire ou

- son adaptation aux conséquence du dérèglement climatique fait aux gestes, aux métiers, aux gouvernances de politiques économiques - cf dimension 4 ;
- être en mesure de prendre en charge collectivement un travail de **révélation de la valeur économique** d'une activité et en débattre afin de fonder une représentation partagée de cette valeur et les modalités de sa prise en charge cf. dimension 5.

L'évaluation

Le changement de paradigme évoqué plus haut nécessite également de revoir la finalité et les modalités des démarches évaluatives. Elles servent à comprendre ce que change l'activité économique sur le territoire, à qualifier la valeur produite et à éclairer les décisions à venir.

Pour cela, l'évaluation passe par plusieurs étapes :

- définir ce qui compte ;
- apprécier, mesurer, révéler (la preuve ou le système de preuves) ;
- construire un point de vue partagé via la délibération collective, qui objective en faisant appel à des subjectivités partagées : la posture évaluative permet de vérifier le sens, de remettre en perspective et en récits ce que les porteurs de projets essaient de faire, la valeur qu'ils contribuent à créer.

Le premier enjeu est de **sortir d'une conception purement monétaire de la valeur et purement comptable de l'évaluation**. Pour faire émerger ce qui a de la valeur (par exemple, avoir réussi à embarquer tout un collectif d'acteurs qui, par effet « boule de neige », contribue à amplifier votre projet), il faut s'appuyer sur d'autres manières de raconter : « tout ce qui compte ne se compte pas toujours mais se raconte ! ». C'est toute l'intention de la mise en récits qui permet d'écouter la façon dont chacun a vécu une histoire : ce qu'il en tire, les décalages qui ont eu lieu, etc.

Au-delà de l'évaluation de l'impact social et environnemental d'une personne morale, on s'efforcera donc d'**apprécier la production de valeur ajoutée pour la société dans son ensemble**. Cela consiste à considérer la richesse matérielle et immatérielle créée sur un territoire d'un point de vue systémique, au-delà des simples effets mesurables par des indicateurs. L'évaluation suppose ainsi de sortir de la logique de la richesse produite à court terme et d'aller au-delà de la seule recherche de cet effet de l'activité économique.

A ce titre, en se référant aux travaux d'Atemis avec le FONJEP, on peut aussi poser que l'évaluation n'est pas un mécanisme de contrôle-vérification comme dans le modèle dominant dont il s'agit de se détacher. Elle est au contraire **un processus de révélation et de délibération, qui produit par lui-même des effets de création de valeur, parce qu'il ne relève pas de relations uniquement bilatérales, mais d'une dynamique collective**. C'est tout particulièrement le cas lorsqu'on s'attache aux enjeux de création, préservation et distribution de valeur immatérielle. Dans cet esprit, les dispositifs Fifty/fifty, et les Ch'ti TAIDX à Loos-en-Gohelle animés par la Fabrique des transitions, sont de bons exemples d'outils dont les leviers pourraient être mobilisés et adaptés à de futurs territoires. A Loos-en-Gohelle, le cas du Fifty/Fifty pour l'entretien des chemins ruraux et sa mise en récits illustrent comment le coût nominal est réduit de 70% du fait de la coconstruction Commune – habitants, et comment une valeur économique endogène se trouve renforcée (confiance, capacités de prise de risque partagée renforcées, santé des parties prenantes, montée en compétence face aux chocs et enjeux de résilience à venir).

L'évaluation requière un cadrage préalable sur ses finalités et modes de contributions (qui peuvent être multiples). On s'interroge à la fois sur le destinataire de l'évaluation, celle-ci pouvant répondre à plusieurs usages et ne pas nécessiter les mêmes matériaux et niveaux d'analyse, mais aussi sur les acteurs avec lesquels cette évaluation est menée. « Adopter la posture évaluative », c'est inclure les acteurs dans cette démarche en ne créant pas de nouveaux outils, mais en revisitant les espaces de travail existants. Les acteurs du territoire se transforment aussi par cette même occasion en adoptant une nouvelle posture, rendant l'évaluation d'autant plus pertinente, étant appliquée sur le temps long. Ainsi, **développer une posture évaluative relève d'une forme d'engagement**, qu'il faut avoir savoir entretenir sur le temps long, en intégrant les points de vue contradictoires de tous les acteurs concernés.

Enfin, il est essentiel de souligner que **toute dynamique d'évaluation doit être vue comme un processus qui met en mouvement et va créer - par le processus même - de la valeur**. Par conséquent, il faut être attentif au fait que chaque territoire a plus ou moins de facilité à identifier, rendre accessible, discuter d'un ensemble d'informations économiques. La grille d'analyse proposée ci-après ne doit donc pas être considérée comme un prescrit, mais plutôt comme un point d'appui, en acceptant de partir « avec ce que l'on a ». L'évaluation n'est pas une démarche « qui charge », mais une dynamique « qui porte », et qui doit donner du sens et donner envie d'en savoir plus.

Quels principes et critères pour élaborer un mode opératoire permettant d'évaluer et structurer des activités soutenables.

Axes de travail et problématique

Le travail mené pendant l'étude a permis de reformuler et préciser des axes de travail autour de la question suivante :

Quels sont les critères qui permettent de qualifier la valeur socio-économique d'un territoire ?

Pour ce faire, des alliés membres du CA de la Fabrique des transitions ont été invités à partager leurs avis, connaissances et outils sur cette question, à partir de leur point de vue (acteur économique ou acteur de dynamique territoriale).

Il en est ressorti une liste de critères, non exhaustive, permettant de délimiter un premier cadre conceptuel (voir page suivante).

Qualité de vie

- En quoi l'activité économique est soutien de la qualité de vie sur le territoire ?

Enjeux actuels

- En quoi l'activité économique est une réponse aux enjeux actuels du territoire

Autonomie

- En quoi l'activité économique renforce ou diminue l'autonomie du territoire sur les fonctions de base (eau, alimentation, santé, mobilité, éducation) ?

Intensité relationnelle

- En quoi l'activité économique renforce ou diminue l'intensité relationnelle entre acteurs du territoire (échanges, solidarité, hospitalité) ?

Patrimoine local et production

- En quoi l'activité économique s'appuie sur et renforce le patrimoine local (patrimoine « capital » - appropriable par un ou quelques-uns, vs patrimoine collectif - non appropriable) ?
- En quoi le patrimoine du territoire est un point d'appui pour produire vers l'extérieur et/ou pour accueillir des fonctions de production sur le territoire (interaction avec les autres territoires) ?

Emploi et savoir-faire

- Dans quelles mesure les activités économiques présentes sur le territoire génèrent des emplois et de quels types ? Temps plein/temps partiel/saisonnier, « sécurité » de l'emploi, rémunération qui permet de vivre localement, horaires de nuit ?
- En quoi l'activité économique préserve/détruit, conforte/affaiblit, valorise/dévalorise, les « savoir-faire métier » ?

Empreinte matière

- Quelles sont les ressources extraites du territoire et celles mobilisées indirectement hors du territoire
- L'empreinte matière de l'activité économique en tonnes par habitant du territoire est-elle supérieure/inférieure à la moyenne nationale ?

Respect des limites

- Quel est le niveau de compatibilité de l'activité économique territoriale avec la notion de limites géophysiques (déclinaison territoriale du concept de limites planétaires) ? Plus particulièrement, l'activité économique protège-t-elle ou nuit-elle aux ressources vitales ?

Effets des politiques de transition

- Quelles sont les politiques de transition réalisées/en cours à l'échelle de la collectivité locale, et quels sont leurs effets sur ses finances et sur l'économie du territoire ?

Esquisse d'une grille d'analyse

Les critères listés ci-dessus sont plus ou moins objectivables. Ils sont communs à tous les types de territoire. Ils permettent d'esquisser la grille d'analyse suivante, qui constitue une première version d'un cadre méthodologique permettant d'évaluer la valeur de l'activité économique d'un territoire. Ce cadre repose sur 3 piliers visant à analyser le fonctionnement de l'activité économique, ses conséquences, et son niveau de soutenabilité (voir page suivante).

